



Service Public
Fédéral
FINANCES

Administration Générale des
DOUANES et ACCISES

2ème Conférence Mondiale de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) sur les OEA – Madrid, 28 – 30 avril 2014.

« Les Opérateurs Economiques Agréés (OEA), aligner les programmes et stimuler l'innovation pour un avenir compétitif.

Intérêts de la certification OEA dans la sous-région Afrique de l'Ouest en partant de l'expérience acquise par le Togo dans le cadre du partenariat avec l'Administration Générale des Douanes et Accises belge.

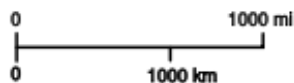
(Monsieur Baroma BAMANA, Directeur régional des Douanes togolaises)



Objectifs clés :

1 – Etre à la hauteur des exigences légitimes du commerce qui exige plus de facilitations et qui veut s'inscrire dans les chaînes logistiques internationales en bénéficiant des avantages offerts par les accords de reconnaissance mutuelle (ARM).

2 – Assurer une perception juste, source d'augmentation des recettes, par le biais, d'une part, de la fiabilité des opérateurs économiques agréés et, d'autre part, par l'affectation des moyens douaniers au contrôle des entreprises non agréées afin de mieux lutter contre la fraude.





Défis :

- se perfectionner davantage en utilisant des méthodes modernes de travail ;



- actualiser les instruments juridiques ;



- implémenter les nouveaux outils de l'Organisation Mondiale des Douanes tels que la Convention de Kyoto Révisée, le programme Columbus, le SAFE package, ... ;



- mettre en œuvre le guichet unique pour le commerce.





Etapas parcourues dans le cadre du partenariat OEA belgo - togolais :

- 1 – Le Forum National de Concertation OEA tenu à Bruxelles, du 18 au 23 décembre 2011.**
- 2 – OEA – Forum de sensibilisation et de partenariat Douanes – Secteur privé, tenu à Lomé les 30 et 31 mai 2012.**
- 3 – Action de formation théorique OEA à Lomé, du 15 au 25 octobre 2012.**
- 4 – Atelier sous-régional de formation pratique OEA organisé à Lomé, du 17 au 25 octobre 2013.**

1 - Le Forum National de Concertation OEA tenu à Bruxelles, du 18 au 23 décembre 2011.



-Représentation togolaise : 5 hauts fonctionnaires des douanes togolaises et 5 hauts représentants du monde économique togolais.

-Objectifs : rencontrer et échanger des idées dans le domaine des OEA avec :

- les Autorités douanières belges;
- des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belgique, ainsi que des autorités portuaires et aéroportuaires;
- des entreprises certifiées OEA;
- des membres du Forum National belge.



2 (1) - Le Forum OEA de sensibilisation et de partenariat Douanes – Secteur privé, tenu à Lomé les 30 et 31 mai 2012.

Objectifs :

- informer et sensibiliser sur le concept OEA dans sa globalité;
- renforcer la coopération entre les douanes et le secteur privé au Togo.



3 – Action de formation théorique OEA à Lomé, du 15 au 25 octobre 2012.

Formateurs : deux experts OEA de l'Administration Générale des Douanes et Accises belge.

Public cible : des fonctionnaires des douanes de Lomé et des cinq régions du Togo.

But :

- partager l'expérience acquise par la douane belge dans le domaine OEA;
- expliquer le concept OEA au travers des bases légales adoptées par l'Union européenne et la Belgique et des méthodologies et outils informatiques développés en la matière par l'Administration Générale des Douanes et Accises belge.

Résultat :

Création d'une Cellule OEA chargée de mener toutes les actions visant à conduire l'Administration des Douanes togolaises vers la mise en place du statut OEA.



4 – Atelier sous-régional de formation pratique OEA organisé à Lomé, du 17 au 25 octobre 2013.



Formateurs : deux experts OEA de l'Administration Générale des Douanes et Accises belge.

Public cible : 23 délégués des douanes venus du Bénin, du Mali, du Niger et du Togo.

Contenu :

- rappel rapide des notions théoriques vues lors de l'action de formation théorique;
- travail concret sur les techniques et les étapes de certification;
- visite de deux grandes entreprises pilotes (Brasserie du Bénin et Ciment du Togo) : étude des aspects “accompagnement du demandeur dans le processus de certification OEA” et “audit”.



Où en sommes-nous ?



A l'issue des étapes parcourues à ce jour, il convient maintenant :

- d'œuvrer à l'opérationnalisation effective de la Cellule nationale OEA togolaise;
- d'amener la sous-région Afrique de l'Ouest à participer activement au développement du processus OEA, et ceci en mettant en place les outils nécessaires.



Etapes futures et défis à relever :

- élaborer, avec l'assistance de l'Administration Générale des Douanes et Accises belge, une législation spéciale OEA à intégrer dans le Code des douanes du Togo, mais aussi dans le Code communautaire (UEMOA – CEDEAO);
- développer le processus et les procédures de certification OEA;
- définir le calendrier des différentes étapes de la mise en œuvre du statut OEA;
- renforcer les capacités des partenaires du Secteur privé, de la Cellule OEA togolaise et des administrations douanières de la sous-région Afrique de l'Ouest pour qu'ils puissent acquérir la maîtrise de la certification OEA.



Conclusions :

Vu le succès, il convient de finaliser l'implémentation du concept OEA, à l'entière satisfaction des autorités douanières et du monde économique du Togo et de la sous-région Afrique de l'Ouest.

Pour ce faire, le soutien technique continu de l'Administration Générale des Douanes et Accises belge et le soutien financier de l'OMD et des bailleurs de fonds intéressés par la modernisation de nos administrations douanières et la facilitation du commerce international sont indispensables.